**Résumé du projet de loi N° 5598**

Le projet de loi 5598 vise à doter le Luxembourg de l’infrastructure nécessaire pour rendre le pays attractif pour des entreprises actives dans le secteur du commerce électronique et dans le traitement des données électroniques. L’objectif du Gouvernement est en effet de renforcer le Luxembourg comme site d’implantation de sociétés de ce secteur et de mettre à disposition les moyens nécessaires pour ce faire. Le projet de loi a ainsi pour objectif premier l’amélioration de la connectivité internationale du Grand-Duché par la mise en place d’un réseau à très haut débit entre le Luxembourg et les centres primaires d’accès à l’Internet à l’étranger. Il s’agit d’une mesure de politique économique générale bénéficiant aux entreprises établies à Luxembourg de même qu’aux consommateurs finaux. Par la création de cet organisme, le Gouvernement entend mettre en place les infrastructures indispensables et donc créer l’environnement nécessaire pour satisfaire toute demande potentielle en termes de connectivité internationale, et ceci pour les raisons suivantes :

* l’alternative de ne rien faire risque de compromettre à très brève échéance la compétitivité du Grand-Duché dans le domaine des TIC ;
* le Grand-Duché présente un certain nombre de défaillances dans le domaine de la connectivité par rapport aux pays voisins ;
* les prix de vente pratiqués par les opérateurs au Luxembourg pour la mise à disposition de liaisons large bande sont très élevés en comparaison avec les prix pratiqués dans les pays limitrophes, surcoût engendré notamment par l’acheminement des données des principaux points d’interconnexion européens comme Francfort, Amsterdam, Londres ou Paris vers le Grand-Duché. Dans l’intérêt du consommateur et pour pouvoir positionner le Luxembourg avantageusement sur la carte des autoroutes de l’information, il faudrait connecter le pays au moins à deux centres primaires d’accès comme Francfort ou Amsterdam, ce qui est précisément prévu par le projet de loi ;
* les connexions sont peu ou pas redondantes. Les réseaux ne sont donc pas sécurisés. En effet, les opérateurs passent actuellement tous par les réseaux de la Poste. En cas de difficulté, il y a un risque que les réseaux passent tous *offline*. Ainsi, la mise en place d’un deuxième réseau permettrait de garantir une connectivité sécurisée à tout moment.